

No de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean-Est  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 7 mars 2016, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

**Sont aussi présents les membres du conseil suivants :**

M. Raynald Gobeil, district n° 1  
M<sup>me</sup> Rollande Côté, district n° 2  
M. Jules Bouchard, district n° 3  
M. Romuald Tremblay, district n° 4  
M. Claude Tremblay, district n° 5

**Assiste également à cette séance :**  
Pierre-Yves Tremblay, directeur général

**Est absent :**  
M. Jean-François Néron, district n° 6

**Nombre de citoyens présents : 6**

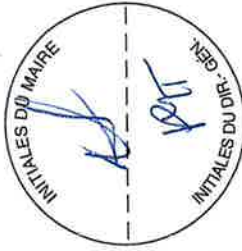
### **1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue



No de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup> et 22 février 2016
4. Adoption des procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup> et 22 février 2016
5. Adoption des déboursés
6. Correspondances
  - 6.1. Remerciement de l'AFÉAS
  - 6.2. Remerciement de la fondation CHU Saint-Justine

### RÉSOLUTIONS

7. Demandes d'utilisation de locaux
  - 7.1. Demande d'utilisation de locaux / Course La Saint-Nazaire 2016
8. Loisirs
  - 8.1. Octroi de mandat à Derek O'Hearn
9. Urbanisme
  - 9.1. Engagement de la municipalité / Conformité des installations septiques de la rue Bourchard
  - 9.2. Demande de dérogation mineure 249, rue Principale
  - 9.3. Demande de dérogation mineure 1110, rang 3
10. Développement
  - 10.1. Vente du terrain 17 du quartier Boréal
11. Administration
  - 11.1. Nomination d'un représentant délégué au Réseau Biblio
  - 11.2. Nomination des auditeurs des états financiers au 31 décembre 2015
  - 11.3. Affectation de surplus
12. Affaires nouvelles
  - a)
  - b)
13. Vœux de sympathie
14. Rapport des comités
15. Mot du maire
16. Période de questions
17. Levée de la séance

16-51

### 2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Romuald Tremblay  
Appuyé par Raynald Gobeil



No de résolution  
ou annotation

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé

**Acceptée**

**16-52**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 1<sup>er</sup> ET 22 FÉVRIER 2016**

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance des procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup> et 22 février 2016

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Jules Bouchard  
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup> et 22 février 2016 est approuvée

**Acceptée**

**16-53**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 1<sup>er</sup> ET 22 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup> et 22 février 2016 sont adoptés

**Acceptée**

**16-54**

**5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Romuald Tremblay  
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 229 322,36 \$ pour le mois de février 2016 soit approuvé

**Acceptée**

**6. CORRESPONDANCES**

6.1. Remerciement de l'AFÉAS

Les membres de l'AFÉAS remercient la municipalité pour sa contribution au brunch annuel

6.2. Remerciement de la fondation CHU Saint-Justine

La fondation du CHU Sainte-Justine remercie la municipalité de son aide financière



No de résolution  
ou annotation

## 7. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET D'UTILISATION DE LOCAUX

- 7.1. Demande d'utilisation de locaux / Course La Saint-Nazaire 2016

**ATTENDU QUE** le Club Jeannois a déposé sa demande d'utilisation de locaux et d'aide financière annuelle dans le cadre de la course la Saint-Nazaire

**ATTENDU QUE** cette demande vise l'utilisation des chambres des joueurs au Centre sportif Saint-Nazaire Proco ainsi que la salle Le Rondin sans frais lors de la course

**ATTENDU QUE** les membres du conseil croient important d'appuyer le Club Jeannois à l'occasion de la Course la Saint-Nazaire et de réitérer son aide

### **EN CONSÉQUENCE** il est

Proposé par Romuald Tremblay  
Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-55

Que la municipalité de Saint-Nazaire permet au Club Jeannois d'utiliser les salles des joueurs du Centre sportif Saint-Nazaire Proco ainsi que la salle Le Rondin lors de la Course La Saint-Nazaire 2016 qui sera tenue le 2 avril 2016

### **Acceptée**

## 8. LOISIRS

- 8.1. Octroi de mandat à Derek O'Hearn

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire désire maximiser l'utilisation du Centre sportif Saint-Nazaire Proco et y assurer une surveillance lors des activités des différentes ligues de hockey

**ATTENDU QUE** Derek O'Hearn est disponible pour procéder aux démarches nécessaires afin de maximiser l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Saint-Nazaire Proco et être la personne ressource lors des activités des différentes ligues de hockey

**ATTENDU QUE** la municipalité et Derek O'Hearn se sont entendues sur les modalités du mandat confié à Monsieur O'Hearn

16-56

### **EN CONSÉQUENCE** il est :

Proposé par Raynald Gobeil  
Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie un mandat à Derek O'Hearn pour maximiser l'utilisation du Centre Sportif Saint-Nazaire Proco et être la personne ressource lors des activités des différentes ligues de hockey pour un montant de 6 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016



No de résolution  
ou annotation

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 70130 419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay, - 7 mars 2016 -  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

**Acceptée**

**9. URBANISME**

- 9.1. Engagement de la municipalité / Conformité des installations septiques de la rue Bouchard

**ATTENDU QUE** la municipalité a déposé une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue d'alimenter en eau potable les résidents de la rue Bouchard, les résidences et les commerces sur le trajet et les résidences de la Route 172 qui sont desservies par le puits de la rue Bouchard à partir du réseau d'aqueduc de la Ville d'Alma

**ATTENDU QUE** la municipalité doit fournir les certificats de conformité des installations septiques des résidences de ce secteur au MDDELCC

**ATTENDU QUE** lors du dépôt de la demande, deux certificats étaient manquants

**EN CONSÉQUENCE** il est :

Proposé par Rollande Côté  
Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

16-57

Que la municipalité de Saint-Nazaire s'engage à fournir au MDDELCC les certificats de conformité manquants ou tout autre document démontrant la conformité des installations septiques des résidences desservies par le puits de la rue Bouchard

**Acceptée**

- 9.2. Demande de dérogation mineure 249, rue Principale

**ATTENDU QUE** les propriétaires, représentés par Lyse Côté, ont déposé une demande de dérogation mineure à la municipalité pour la propriété du 249, rue Principale

**ATTENDU QUE** le tarif pour la demande de dérogation mineure a été payé par les propriétaires

**ATTENDU QU'**un plan d'implantation a été effectué par Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre, à sa minute 699 réalisé le 6 mai 2015

**ATTENDU QUE** la demande vise à maintenir le garage à au moins 0,47 m de la ligne latérale



No de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

**ATTENDU QUE** l'article 5.5.1 du règlement de zonage 213-04 prévoit une marge latérale d'au moins 0,6 m

**ATTENDU QUE** selon l'arpenteur-géomètre, la construction du garage date d'avant 1989

**ATTENDU QUE** les recherches de l'arpenteur-géomètre ont démontré qu'une partie du terrain a été vendu en 1995, faisant en sorte que le garage c'est retrouvé à 0,47 m de la ligne latérale

**ATTENDU QUE** la dérogation mineure vient d'une erreur professionnelle datant de plus de 20 ans

**ATTENDU QUE** la demande est conforme au plan d'urbanisme

**ATTENDU QUE** le propriétaire a agi de bonne foi

**ATTENDU QUE** la dérogation mineure ne causera pas de préjudice sérieux au propriétaire voisin

**ATTENDU QUE** l'article visé peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon l'article 3.1.1 du règlement 217-04

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la demande de dérogation mineure

16-58

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

Proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin d'autoriser le maintien du garage à au moins 0,47 m de la ligne latérale au lieu d'au moins 0,6 m tel que spécifié à l'article 5.5.1 du règlement de zonage 213-04

**Acceptée**

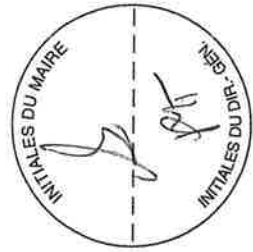
9.3. Demande de dérogation mineure 1110, rang 3

**ATTENDU QUE** M. Frédéric Gilbert, mandataire a déposé une demande de dérogation mineure à la municipalité pour la propriété du 1010-A, rang 3

**ATTENDU QUE** le tarif pour la demande de dérogation mineure a été payé par les propriétaires

**ATTENDU QU'**un plan de lotissement a été effectué par Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre, à sa minute 4729 réalisé le 18 février 2016

**ATTENDU QUE** la demande vise à autoriser un lotissement de 2 terrains résidentiels d'une profondeur minimale de 53,34 m



No de résolution  
ou annotation





No de résolution  
ou approbation  
**16-60**



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

### **EN CONSÉQUENCE**

Proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise la vente du terrain portant le numéro cadastral 28-71 du rang 4, canton Taché à Fabrice Dufour et Joanie Bouchard au coût de 19 761,46 \$ plus les taxes applicables

Que le branchement au service d'approvisionnement en eau potable est à la charge de l'acheteur ainsi que les installations nécessaires pour l'évacuation des eaux usées

Que tous les frais de transfert de propriété sont à la charge de l'acheteur

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Martin Sauvé, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous les documents jugés utiles et/ou nécessaires pour donner plein effet à la présente

### Acceptée

## **11. ADMINISTRATION**

11.1. Nomination d'un représentant délégué au Réseau Biblio

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire doit nommer un représentant délégué au Réseau Biblio

**ATTENDU QUE** Romuald Tremblay, conseiller est disposé à être le représentant délégué de la municipalité au Réseau Biblio

**EN CONSÉQUENCE** il est :

Proposé par Rollande Côté

Appuyé par Jules Bouchard

**16-61**

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil nomment Romuald Tremblay, conseiller, à titre de représentant délégué au Réseau Biblio Saguenay-Lac-St-Jean pour l'année 2016

### Acceptée

11.2. Nomination des auditeurs des états financiers au 31 décembre 2015

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Nazaire doit faire auditer ses états financiers au 31 décembre 2015

**ATTENDU QUE** la firme Deloitte S.E.N.C.R.L. s.r.l. possède les compétences nécessaires

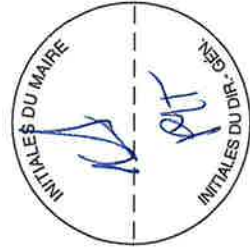
**EN CONSÉQUENCE** il est :

Proposé par Rollande Côté

Appuyé par Raynald Gobeil

**16-62**





No de résolution  
ou annotation

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que la municipalité nomme la firme Deloitte S.E.N.C.R.L.\s.r.l. à titre d'auditeurs des états financiers au 31 décembre 2015

**Acceptée**

**11.3. Affectation de surplus**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit payer des honoraires professionnels de la firme Rochefort et associés qui n'étaient pas prévues au budget de l'année 2015

**ATTENDU QUE** ces dépenses doivent être financées par l'excédent accumulé non affecté

**EN CONSÉQUENCE** il est :

Proposé par Claude Tremblay  
Appuyé par Romuald Tremblay

**16-63**

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

Que les membres du conseil autorisent le paiement des Honoraires professionnels de la firme Rochefort et associés à même l'excédent accumulé non affecté pour un montant total de 20 412.69 \$ plus les taxes applicables

**Acceptée**

**12. AFFAIRES NOUVELLES**

Il n'y a aucune affaire nouvelle

**13. VŒUX DE SYMPATHIE**

Il n'y a eu aucun décès à Saint-Nazaire en février 2016

**14. RAPPORT DES COMITÉS**

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable

**15. MOT DU MAIRE**

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**16-64**

Que la séance soit levée à 20 h 40

**Adoptée**

Saint-Nazaire, le 7 mars 2016



M. Pierre-Yves Tremblay,  
Directeur général



M. Martin Sauvé,  
Maire

